



## NORMES GÉNÉRALES DE PRÉPARATION DES BOIS ET ÉQUIVALENCES – 2019 CHARLEVOIX

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec, 5185, rue Rideau, Québec, Québec, G2E 5S2 (Téléphone : 418 872-0770; Fax : 418 872-7099; Site Internet : www.spfrq.qc.ca)

USINES	LONGUEURS	DIAMÈTRES minimaux et maximaux (sous écorce)	PRINCIPALES NORMES	PRIX PROVISOIRES NETS AU CHEMIN Prélevés et frais de transport soustraits
--------	-----------	--	--------------------	--

### TREMBLE ET PEUPLIERS

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (division panneaux) Saint-Georges-de-Champlain	96 pouces (plus ou moins 2 pouces)  Bois en longueur	4 à 22 pouces	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Maximum de 10 % de peuplier baumier;</li> <li>◆ Possibilité de livrer des voyages contenant jusqu'à 100 % de peuplier baumier avec un accord préalable sur les heures de réception.</li> </ul>	32,61 \$/m <sup>3</sup> solide (96 pouces)  29,61 \$/m <sup>3</sup> solide (bois en longueur)
Voyage moyen de tremble et peupliers pèse 35 000 kg = 31,82 m <sup>3</sup> solides (facteur de 1 100 kg par m <sup>3</sup> solides du 1 <sup>er</sup> janvier au 27 avril 2019)			Revenu moyen net = 1 038 \$ Revenu moyen net (bois en longueur) = 942 \$	

TABLEAU DES FACTEURS UTILISÉS EN 2019 POUR LE BOIS LIVRÉ CHEZ P.F. ARBEC (* Chaque voyage échantillonné sera payé selon le facteur réel obtenu.	
PÉRIODE	PEUPLIERS (*) (kg/m <sup>3</sup> solide)
1 <sup>er</sup> janvier au 27 avril 2019	1 100
Le facteur de la période suivante sera communiqué ultérieurement	

DISPOSITIONS POUR LES VOLUMES DE BOIS LOCALISÉS À PLUS DE 3 KILOMÈTRES D'UN CHEMIN PUBLIC						
Lorsque le bois d'un producteur est empilé à plus de 3 kilomètres d'un chemin public et que le transporteur en fait la demande écrite au Syndicat sur sa demande de paiement, celui-ci retient du producteur les montants suivants et les versent au transporteur :						
<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">0 à 3 kilomètres</td> <td>Aucuns frais;</td> </tr> <tr> <td>3 à 6 kilomètres</td> <td>0,27 \$ par mètre cube apparent (ou son équivalent dans les autres unités de mesure);</td> </tr> <tr> <td>6 kilomètres et plus</td> <td>0,14 \$ par mètre cube apparent (ou son équivalent) par tranche de 3 kilomètres supplémentaires.</td> </tr> </table>	0 à 3 kilomètres	Aucuns frais;	3 à 6 kilomètres	0,27 \$ par mètre cube apparent (ou son équivalent dans les autres unités de mesure);	6 kilomètres et plus	0,14 \$ par mètre cube apparent (ou son équivalent) par tranche de 3 kilomètres supplémentaires.
0 à 3 kilomètres	Aucuns frais;					
3 à 6 kilomètres	0,27 \$ par mètre cube apparent (ou son équivalent dans les autres unités de mesure);					
6 kilomètres et plus	0,14 \$ par mètre cube apparent (ou son équivalent) par tranche de 3 kilomètres supplémentaires.					

NOTE :
Sauf pour le bois de 4 pieds, lors d'un refus de chargement par les acheteurs, les conditions suivantes s'appliquent : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour le bois trop long : 100 % des coûts de transport aux frais du producteur;</li> <li>➤ Pour le bois trop vieux : 50 % des coûts de transport aux frais du producteur.</li> </ul>